

4. Le Canada et l'Afrique du Sud s'accordent mutuellement le tarif préférentiel en vertu des accords bilatéraux comme il le fait avec la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Antilles du Commonwealth. L'accord avec l'Afrique du Sud est fondé sur le concept de l'avantage mutuel.

REFUS DE LA CITOYENNETÉ À DES REQUÉRANTS
RÉSIDENTS DEPUIS 1945

Question n° 296—**M. Robinson:**

1. A combien de résidents canadiens a-t-on refusé la citoyenneté canadienne par année depuis 1945?
2. Quels étaient en général les motifs de ce refus dans chacun des cas?
3. Parmi les personnes auxquelles on a refusé la citoyenneté canadienne, y en a-t-il encore qui résident au Canada et, dans l'affirmative, a) combien, b) pourquoi?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. Depuis le 1^{er} janvier 1947, date d'entrée en vigueur de la Loi sur la citoyenneté canadienne: 1947, 5; 1948, 142; 1949, 152; 1950, 98; 1951, 232; 1952, 252; 1953, 147; 1954, 195; 1955, 256; 1956, 228; 1957, 308; 1958, 356; 1959, 395; 1960, 289; 1961, 311; 1962, 371; 1963, 337; 1964, 323; 1965, 287; 1966, 135; 1967, 130; 1968, 64; 1969, 13; 1970, 52; 1971, 24; Certains requérants ont vu leur demande refusée plus d'une fois. Dans nombre de cas, les requérants ont obtenu la citoyenneté après une deuxième demande ou plus.

2. a) Les requérants ne répondaient pas aux conditions statutaires suivantes: (1) la durée ou le lieu de résidence; (2) la langue; (3) la bonne vie et mœurs; (4) les connaissances requises; b) Les requérants ne satisfaisaient pas à d'autres exigences statutaires, notamment le serment d'allégeance ou l'intention de résider en permanence au Canada; c) Le ministre a exercé son pouvoir discrétionnaire.

3. Sans doute, mais nous n'avons aucun renseignement au sujet des déplacements des immigrants ou d'autres résidents du Canada.

LA GALERIE NATIONALE DU CANADA—ACHAT DE
«KLONOS»

[Traduction]

Question n° 557—**M. Nesbitt:**

1. Quelle somme la Galerie nationale du Canada a-t-elle versée pour une œuvre d'art en huit parties en fibre de verre et intitulée «Klonos»?

2. La Galerie nationale a-t-elle l'intention d'exposer cette œuvre d'art à Venise en octobre 1972?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Les Musées nationaux du Canada m'informent comme suit: 1. La Galerie nationale du Canada ne divulgue pas les sommes qu'elle verse pour les œuvres d'art.

2. La Galerie nationale du Canada se propose d'exposer une œuvre d'art en huit parties en fibre de verre conçue

[M. Howard (Okanagan Boundary).]

par Walter Redinger et intitulée «Klonos», à titre de participation canadienne à la *Biennale de Venise*. Pour donner suite à ce projet, elle a décidé d'acheter l'œuvre; toutefois, le marché n'est pas encore conclu.

LES DÉCÈS DUS AUX ACCIDENTS DE LA ROUTE AU
CANADA

[Traduction]

Question n° 562—**M. Mather:**

1. Combien y a-t-il eu de morts causées par la circulation routière au Canada en 1960, 1970 et 1971?

2. Quel a été, au cours de ces années-là, le taux des décès par 100 millions de milles-véhicules?

3. Combien de Canadiens ont perdu la vie en 1915 au cours de la première guerre mondiale et en 1944 au cours de la deuxième guerre mondiale?

4. Quel a été le taux de ces décès par rapport au nombre de personnes impliquées ces années-là?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Statistique Canada, le ministère des Transports et le ministère des Affaires des anciens combattants m'informent comme suit: 1. et 2. Le tableau ci-dessous indique le nombre de morts causées par la circulation routière au Canada en 1960, 1970 et 1971, et aussi le taux des décès par 100 millions de milles-véhicules.

	Nombre de morts causées par la circulation rou- tière au Canada	Taux des décès par 100 millions de milles-véhicules
1960	3,283	7.6
1970	5,080	6.4
1971	5,480 (estimation partielle)	Chiffre non dispo- nible à l'heure actuelle

3. En ce qui concerne le ministère des Affaires des anciens combattants: Morts—a) 1915, 4,607; b) 1944, 19,211; En ce qui concerne le ministère des Transports: a) Nombre de marins de la marine marchande canadienne tués par l'ennemi en 1915: 43; b) Nombre de marins de la marine marchande canadienne et de marins canadiens (ou ayant donné une adresse canadienne) de marines marchandes étrangères, tués par l'ennemi en 1944: 45.

4. Effectifs—1915, 191,654; 1944, 505,659⁽¹⁾; Pourcentage de morts 1915, 2.4; 1944, Voir la note (1).

⁽¹⁾ Ce chiffre comprend les forces de l'Armée et de la Marine mais non celles de l'Aviation royale canadienne, pour lesquelles il n'y a pas de statistiques. Nous ne pouvons donc pas indiquer le pourcentage de morts.

⁽²⁾ Nous ne disposons pas de renseignements sur le nombre de Canadiens qui ont servi dans les forces alliées.

THUNDER BAY—LES SERVICES POSTAUX

Question n° 571—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Le ministre des Postes a-t-il reçu une plainte de l'Association des citoyens de Thunder Bay, en date du 16 mars 1972, lui signalant la détérioration des services postaux à Thunder Bay?

2. Quelles mesures a-t-on prises pour résoudre ce problème?

M. Gerald Richard Cobbe (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie est oui. Voici la réponse à la seconde partie: même si la situation est revenue à la normale, le Directeur général de la région postale de l'Ontario fait présentement enquête sur le service postal à Thunder Bay. Lorsqu'il aura terminé son enquête, il m'en fera parvenir le rapport.